

SEANCE DU JEUDI 03 JUILLET 2025

Suite à la transmission du procès-verbal de la réunion du 05 juin 2025, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'il retire de l'ordre du jour les points n° 8 et 9.

1- Budget complémentaire « Manuels scolaires »

Les programmes, notamment ceux liés à l'apprentissage de la lecture, pour les classes de cycle 1 et 2 évoluent à la rentrée de septembre. De ce fait, il convient de renouveler les manuels de lecture. Mme Marlier propose d'ajouter 500 euros à la subvention de 500 euros déjà votée lors du budget primitif, le 16 avril dernier.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'ajouter 500 euros à la subvention versée à la coopérative scolaire.

2- Suppression d'un poste d'animateur / création d'un poste d'adjoint d'animation faisant fonctions d'ATSEM au 1^{er} septembre 2025 et mise en stage de Mme Godet.

Mme Nathalie Debacker a été recrutée par la collectivité le 17/05/2022 pour exercer les fonctions d'ATSEM. Le poste avait dû être modifié à cette époque du fait que Mme DEBACKER mutait de la fonction publique hospitalière où elle détenait le grade d'aide-soignante de catégorie B. Le conseil avait donc à titre exceptionnel créé un poste d'animateur pour assurer les fonctions d'ATSEM (catégorie C).

Depuis le 24 février et jusqu'au 31 août 2025, Mme DEBACKER est placée en disponibilité pour convenance personnelle. Au 1^{er} septembre 2025, elle sera mutée à Mont-Saint-Aignan et il convient de supprimer son poste.

Mme MARLIER explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de catégorie C faisant fonction d'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2025 à temps complet, pour pourvoir au remplacement de Mme DEBACKER.

Depuis la mise en disponibilité de Mme DEBACKER, la commune a recruté Mme Agathe GODET, une jeune femme de 25 ans, titulaire d'un CAP Petite enfance, en contrat à durée déterminée. Aussi du fait que Mme GODET n'a pas le concours, celle-ci ne peut être recrutée sur le grade d'ATSEM.

Mme GODET a donné satisfaction et est sérieuse dans son travail. Elle prévoit d'ailleurs de préparer le concours d'ATSEM. Pendant ses contrats à durée déterminée, elle faisait 38 heures effectives. A compter du 1^{er} septembre 2025, elle sera mise en stage et annualisée.

Le conseil décide de supprimer un poste permanent d'animateur de catégorie B et de créer un poste permanent d'adjoint d'animation faisant fonction d'ATSEM de catégorie C à temps non-complet à raison de 32,11^e. Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

3- Actualisation CDI

Les carrières des agents titulaires sont suivies par le Centre de gestion 76, alors qu'il n'en est rien pour les contractuels ; c'est au conseil de le faire. L'an passé, Mme Laurence NICOLAS, adjoint d'animation à temps complet, a été recrutée en CDI au sein de la collectivité au même niveau de rémunération que lorsqu'elle était en contrat à durée déterminée.

Afin de prendre en compte le niveau de compétences et l'expérience de l'agente, Mme MARLIER a pris contact avec le Centre de gestion 76, afin de calculer sur quel échelon elle pourrait être positionnée si elle était titulaire. Il s'avère qu'elle est actuellement au 3^e échelon d'adjoint d'animation alors que, si elle était titulaire, Mme NICOLAS pourrait prétendre au 7^e échelon. Cette évolution dans les échelons représente un montant d'environ 20 euros brut mensuels.

Le conseil décide de modifier le contrat à durée indéterminée de droit public de Mme Laurence NICOLAS, adjointe d'animation, à compter du 1^{er} août 2025.

4- Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)

Des agents ont demandé de pouvoir bénéficier d'un compte épargne-temps (CET), ce qui est possible depuis janvier 2024 pour la fonction publique territoriale.

Par exception à la règle de l'annualité des congés qui oblige en principe à solder ses congés au 31 décembre et indépendamment des autorisations exceptionnelles de report, le CET permet à l'agent qui le demande d'accumuler des droits à congés rémunérés afin de les utiliser ou de les valoriser ultérieurement.

Le conseil décide que le compte épargne temps sera encadré dans la limite de ce que permet la réglementation en vigueur, qu'il sera mis en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2026 et sous réserve de l'avis du Comité social qui devra être saisi.

5- Tarifs CLSH Juillet 2025

Les tarifs pour le centre de loisirs du mois de juillet sont fixés à la semaine et prennent en compte le quotient familial des familles qui inscrivent leurs enfants. Le centre propose chaque année « une nuit au centre » pour un montant supplémentaire du forfait de 11 euros. Cette tarification n'a pas encore fait l'objet d'une délibération du conseil .

Le centre de loisirs propose une activité ouverte à tous les groupes de tranches d'âge à la base nautique d'Hérouville. La participation des enfants à cette activité est facultative. Les familles qui ont inscrit leurs enfants à cette activité devront payer 10 euros supplémentaires au forfait.

Le conseil décide de fixer le tarif de « Une nuit au centre » à 11 euros par enfant et le tarif des activités nautiques à Hérouville à 10 euros par enfant, en plus du forfait à la semaine.

6- Projet éducatif CLSH Juillet 2025

Lecture intégrale du projet éducatif pour le centre de loisirs qui se déroulera du 7 juillet au 1^{er} août 2025, conforme au projet pédagogique.

L'objectif principal du centre de loisirs est de permettre aux familles de disposer de services proches de ceux qui existent en milieu urbain, tout en favorisant le côté familial des petites structures.

Le conseil valide le projet éducatif du CLSH Juillet 2025 et autorise M. le Maire à le signer.

7- Fonds d'aide aux jeunes (FAJ 2025)

Courrier de M. Bertrand BELLANGER, le président du Département de la Seine-Maritime, sollicitant la commune à participer financièrement au dispositif du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). M. le Maire rappelle que la commune y contribue chaque année. Il rapporte aussi qu'en 2024, le FAJ a apporté une aide à 374 jeunes habitants de la Seine-Maritime (hors territoire de la Métropole de Rouen Normandie) âgés de 18 à 25 ans, pour un montant global de 196 293 euros que ce soit en termes de soutien à leur projet d'insertion ou pour une première nécessité.

Le conseil décide de participer au dispositif du Fonds d'aide aux jeunes du Département pour un montant de 310,04 euros et il autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8- Questions diverses

Plan Vigipirate : Communication du Préfet de la Seine-Maritime concernant le plan Vigipirate. Une nouvelle posture pour la période été-automne 2025 est active depuis le 1^{er} juillet 2025. Au regard de l'état de la menace terroriste et de l'instabilité de la situation au Proche et Moyen-Orient, l'ensemble du territoire national est placé au niveau « Urgence-Attentat ».

Moustique tigre : Message d'alerte du Préfet de la Seine-Maritime concernant la présence du moustique tigre dans notre département. Cet insecte peut être vecteur de maladies virales telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. Un kit de communication est mis à la disposition des mairies sur le site internet de la préfecture pour sensibiliser la population. Si le moustique tigre est repéré sur le territoire communal, des actions pour lutter contre sa prolifération peuvent être envisagées avec le soutien des services de l'Etat.

Demande de stage : Candidature de Mme Clarisse BELLEGUEULE pour un stage non-rémunéré de sept semaines dans le cadre de sa formation à distance de CAP Petite Enfance. La candidate est déjà connue de notre collectivité ; elle était déjà venue faire un stage au restaurant scolaire.

Mme BELLEGUEULE sera accueillie à l'école Jeanne-d'Arc pour exercer son stage auprès des ATSEM à compter du lundi 8 septembre et jusqu'au 25 octobre 2025.

Mme MARLIER profite de cette communication pour informer l'assemblée que Mme Aude TERNOIS, adjoint d'animation au centre de loisirs, ne souhaite pas renouveler son contrat. Elle a obtenu le concours de professeur des écoles. Une nouvelle offre d'emploi va être publiée. Ce point sera revu à la prochaine séance du conseil.

Demande d'un tableau : Mme HARANG, professeure des écoles, a demandé que le tableau de sa salle de classe soit changé. Il est précisé que cette demande a été faite au conseil d'école. Le tableau triptyque blanc demandé va être commandé, même si cette dépense n'a pas été prévue dans le budget.

LNPN : M. le Maire évoque un courrier qu'il a reçu de M. Gérard LESEUL, député, concernant le comité de pilotage du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) s'est déroulé mardi 1^{er} juillet 2025 à Giverny, entre représentants de la Région Normandie, des principales Métropoles concernées, de l'Etat et de la région Ile-de-France. M. le Maire invite l'assemblée à « ne pas s'emballer » sur l'annonce qui a été faite sur l'abandon du projet auparavant, en raison de l'absence de cette ligne dans le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) d'Île-de-France.

Mme MARLIER souligne qu'une communication a été faite sur un groupe WhatsApp par le député sur cette réunion du comité de pilotage : il en ressort que les élus franciliens sont très remontés contre ce projet de LNPN ; les élus normands, eux, sont très remontés contre l'Etat qu'ils accusent de ne pas soutenir les ambitions ; le préfet CASTEL souhaite reprendre les discussions avec toutes les parties prenantes et redéfinir le projet en fonction des besoins actualisés.

Remerciements : Remerciements émis par Mme Pauline JOUVENAU, directrice régionale Normandie de l'association Prévention Routière, pour le versement d'une subvention communale.

Remerciements des représentants de l'entreprise Terres A Maisons pour l'accueil qui leur a été réservé par le conseil municipal, lors de la réunion de présentation du futur lotissement, le 5 juin dernier.

Remerciements de M. et Mme GODEFROY dont les noces de platine ont été célébrées, le samedi 14 juin dernier, à la mairie, en présence du maire et de ses quatre adjoints.

9- Tour de table

Valérie BELLONCLE déplore les odeurs d'égouts persistantes dans son quartier, rue du Cadran, et rappelle qu'elle a déjà soulevé ce problème lors de la précédente réunion du conseil municipal.

Elle se plaint aussi que le signal d'alarme de l'entreprise des Caravanes Jousse se déclenche trop fréquemment la nuit, ce que confirme Mme MABIRE.

Enfin, Mme BELLONCLE déplore que le projet du futur lotissement porté par Terres A Maisons prévoit la construction d'une trentaine de maisons, alors que 22 étaient prévues dans le projet initial. De ce fait, l'habitat va être densifié dans ce lotissement et provoquer des problèmes de voisinage. M. MORISSE partage cet avis et l'illustre en rappelant les nombreux soucis rencontrés dans la résidence Le Cœur de Saint-Jean en raison justement de la proximité des habitations.

M. le Maire répond qu'il a déjà prévenu le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de Montville (SIAEPA) pour le problème des odeurs d'égout et qu'il va le relancer.

En ce qui concerne les déclenchements intempestifs de l'alarme de l'entreprise des Caravanes Jousse, M. le Maire informe qu'à la suite de la précédente réunion du conseil il a adressé un courrier à l'entrepreneur pour lui demander de remédier à ce problème.

Enfin, quant au futur lotissement Terres A Maisons, M. le Maire précise que la réglementation du Plan local d'urbanisme est respectée et que le permis d'aménager n'a fait l'objet d'aucun recours. Il rappelle que lors de la réunion de présentation du projet,

le 5 juin dernier, les promoteurs ont précisé que les habitations seront orientées de façon à préserver l'intimité de chacun des habitants. Il rappelle aussi que le projet initial a été refusé du fait notamment des ruissellements et réserves d'eau.

Agnès FINGER informe l'assemblée, qu'à ce jour, il y a 143 enfants attendus à la rentrée prochaine à l'école.

Isabelle MARLIER informe l'assemblée que l'entreprise CopyWeb va reprendre contact avec la mairie pour réactualiser les contrats de location d'un vidéoprojecteur et un tableau. Elle précise qu'il s'agit d'une modification de la réglementation du prestataire et qu'il n'y aura pas d'incidence financière significative pour la collectivité.

Jean-Pierre LEFEVRE rappelle à l'assemblée que les traditionnels jeux en plein air du 14 juillet n'auront plus lieu.

Il annonce que le Forum des associations aura lieu, vendredi 5 septembre 2025 à partir de 17 heures, au Foyer rural.

Enfin, M. LEFEBRE revient sur la fête de la Saint-Jean qui s'est tenue les 14 et 15 juin derniers et qui a été une belle réussite. Il adresse des remerciements appuyés aux agents des services techniques qui ont fait « un travail formidable » mais aussi à Fabrice ANCEAUME et Philippe LEGOIS pour l'édification du feu de la Saint-Jean, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers de Malaunay qui, par leur présence, ont assuré la sécurité pendant le feu.

Brigitte BASTIEGE informe l'assemblée que la commission urbanisme s'est réunie mardi 18 juin pour définir la réglementation du futur PLUI 51, le plan local d'urbanisme intercommunal. Elle a salué la bonne implication et l'efficacité des membres présents qui ont permis de produire le document à rendre au plus tard le 11 juillet. Elle a précisé que le groupe de travail s'est appuyé sur les bases de la réglementation en vigueur dans le PLU communal pour la transposer dans le futur PLUI 51.

Enfin, Mme BASTIEGE a indiqué que le premier saisonnier pour renforcer l'équipe des agents techniques débutera son contrat le lundi 30 juin 2025.

Bruno SCHNEIDER signale que plusieurs haies le long de la route de la Mairie sont à rafraîchir. Il a d'ailleurs fait lui-même celle sur la place des Jardins. Mme FINGER suggère qu'une communication sur l'entretien des haies soit faite dans le prochain numéro *Le Cardon*.

M. Schneider poursuit que, sur la route du Houlme, place des Bas-Jardins, les places de stationnement sont occupées par six ou sept voitures d'une société quotidiennement. De ce fait, les riverains ne disposent plus de place à proximité de leur domicile et cela crée des tensions dans le quartier. M. le Maire indique qu'il va prendre contact avec la société en question.

M. le Maire conclut le tour de table en rappelant que l'entreprise France SAV 76 a été entièrement ravagée par un incendie, dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 juin 2025. Il a reçu les dirigeants de l'entreprise et ils sont à la recherche d'un local d'au moins 100 m² pour relancer leur activité avec leurs 8 salariés. M. le Maire les a mis en contact avec M. Nicolas GAND, entrepreneur dans la commune, qui aurait peut-être de quoi satisfaire provisoirement les sinistrés.

Enfin M. le Maire signale que la foudre s'est abattue sur les feux tricolores situées au carrefour de La Cardonnette. Le système de programmation a été entièrement atteint et il conviendra de le remplacer.